



Ville d'Isbergues

5 A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-437

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

l'autorisation d'occupation du domaine public

23 rue de l'église de Berguette

Du 29 octobre jusqu'au 21 novembre 2025 inclus

Prolongation de l'arrêté A2025-379

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 21 octobre 2025 par Monsieur CORDIEZ Rodrigue demeurant au 23 rue de l'église de Berguette à ISBERGUES (62330).

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux sur l'immeuble situé 23 rue de l'église de Berguette à ISBERGUES (62330).

Considérant que ces travaux seront réalisés par l'entreprise SARL GD Construction Rénovation, 130 route Nationale à Méteren (59270).

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'installation d'un échafaudage sur trottoir est autorisée du 29 octobre au 21 novembre 2025 inclus, au niveau de l'habitation située 23 rue de l'église de Berguette à ISBERGUES (62330), pour l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation



Ville d'Isbergues

5 A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-437

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 23 OCT. 2025

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 24 OCT. 2025